



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 avril 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 34
Nombre de représentés : 04

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 34
Nombre de représentés : 04
Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n° 2026-066

MISSION INTERCOMMUNALE DE
L'OUEST (MIO)
DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS DU CONSEIL
MUNICIPAL

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 1^{er} avril 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 15 avril 2026.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi quatorze avril à seize heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier HOARAU, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Isabelle Erudel, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Nancy Tatel, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurelie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, M. Jean-Patric Boitard.

Représenté (es) : M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint par Mme Jasmine Béton, Mme Romina Woadally par M. Mihidoiri Ali, Mme Léanna Naboth par M. Julien Bitaut, Mme Emmanuelle Thomas par M. Jean-Patric Boitard.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Jean-Yves Langenier.

Affaire n° 2026-066

MISSION INTERCOMMUNALE DE L'OUEST (MIO) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026-026 du conseil municipal du 31 mars 2026 mettant en application l'article L2121-21 du CGCT pour la désignation à main levée des membres du conseil municipal au sein des instances, en l'absence de disposition législative ou réglementaire exigeant le vote à bulletin secret ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement municipal, conformément aux statuts de la structure, il est nécessaire de désigner les nouveaux représentants permanents de la Commune appelés à siéger à la Mission Intercommunale de l'Ouest ;

Après discussion et appel à candidatures,

Candidature de Barbara SAMINADIN

Liste de la majorité

Titulaires	Suppléants(es)
Julien BITAUT	Mihidoiri ALI
Jasmine BETON	Jacques BENARD

A la majorité,

*La candidature de Barbara SAMINADIN a obtenu 1 voix (35 contre et 2 abstentions)
La candidature de la majorité a obtenu 37 voix (1 contre : Mme Barbara SAMINADIN),*

DÉCIDE

Article 1 : de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein de la Mission Intercommunale de l'Ouest :

Titulaires	Suppléants(es)
Julien BITAUT	Mihidoiri ALI
Jasmine BETON	Jacques BENARD

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE MAIRE


Olivier HOARAU



MISSION INTERCOMMUNALE DE L'OUEST

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le présent rapport a pour objet la désignation des représentants du conseil municipal appelés à siéger à la Mission Intercommunale de l'Ouest.

La Mission Intercommunale de l'Ouest a pour but de favoriser la mise en œuvre de l'insertion sociale et professionnelle de tous les jeunes de 16 ans et plus qui ne sont ni scolarisés, ni en apprentissage, ni titulaires d'un emploi.

Au regard du titre III, article 10 des statuts de l'association, la Mission Intercommunale de l'Ouest est administrée par un conseil d'administration composé de 4 collèges dont le collège des collectivités locales. Celui-ci est constitué de 10 membres au maximum dont 2 représentants au maximum pour les communes les plus importantes : Saint-Leu, Saint-Paul, Le Port.

Conformément aux statuts de la structure et à la suite du renouvellement municipal, il est nécessaire de désigner ses représentants, soit 2 titulaires et 2 suppléants pour siéger au sein de la Mission Intercommunale de l'Ouest.

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi 2011-525 du 17 mai 2011 – art 76), il est donc proposé au Conseil municipal de :

- de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein de la Mission Intercommunale ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.